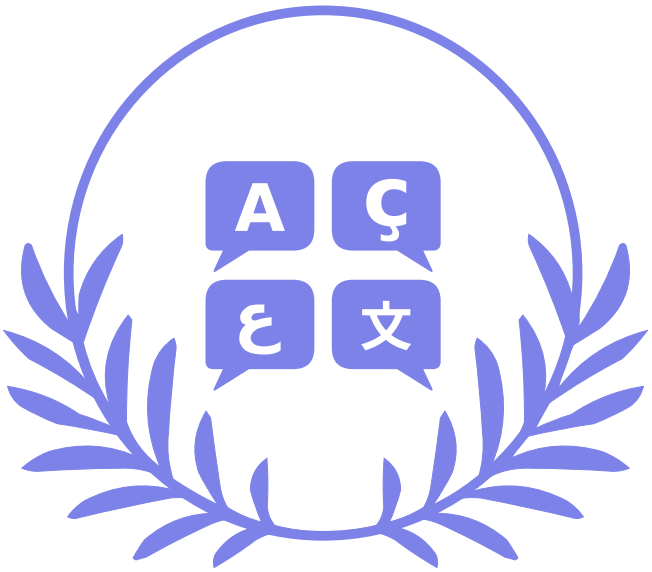


PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ LINGUISTIQUE AFIN DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES

Rapport d'expert

Table des matières

Introduction 3
Chapitre 1. État des lieux : diversité linguistique et inégalités persistantes 4
1.1. La diversité linguistique mondiale 4
1.2. Les inégalités culturelles et scientifiques 6
1.3. Le lien entre diversité linguistique et inégalités 7
1.4. L'état des lieux : quelques chiffres 9
Chapitre 2. La diversité linguistique comme levier de réduction des inégalités culturelles 11
2.1. Langue, identité et patrimoine culturel 11
2.2. Accès à la culture et participation culturelle 12
2.3. Les initiatives interétatiques et les mécanismes de coopération internationale 13
Chapitre 3. La diversité linguistique comme levier de réduction des inégalités scientifiques 17
3.1. Cadre conceptuel et normatif 17
3.2. Comment remédier à l'inégalité scientifique : solutions concrètes 18
Chapitre 4. Étude des cas 21
Conclusion 26
Bibliographie et sources documentaires 27
Sources de l'UNESCO 27
Instruments juridiques et documents des Nations Unies 28
Documents relatifs à la science ouverte 28
Glossaire 29

Introduction

Le présent rapport a été préparé pour les délégués de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) du Modèle de l'Organisation des nations Unies de la HSE et est consacré à la question de la promotion et de la protection de la diversité linguistique en tant que levier de réduction des inégalités culturelles et scientifiques. Les inégalités culturelles et scientifiques désignent les disparités d'accès, de reconnaissance et de transmission des ressources culturelles et des connaissances scientifiques entre groupes, communautés ou pays, qui empêchent une participation égale à la vie culturelle et au progrès scientifique. À l'heure où de nombreuses langues disparaissent à un rythme alarmant, emportant avec elles des savoirs et des mémoires collectives irremplaçables, et où les inégalités d'accès à la culture et à la science ne cessent de se creuser, la question de la diversité linguistique acquiert une dimension internationale. La présente introduction vise à délimiter les contours du problème, à définir le mandat du comité, à retracer l'évolution de la question dans l'agenda des Nations unies et à expliquer la logique de construction du rapport.

La proclamation par l'Assemblée générale des Nations unies de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032), coordonnée par l'UNESCO, témoigne de la prise de conscience internationale. Elle vise à attirer l'attention sur la situation critique de nombreuses langues autochtones et à mobiliser les ressources nécessaires à leur préservation, leur revitalisation et leur promotion.

Dans ce contexte, la question centrale est la suivante : en quoi la promotion et la protection de la diversité linguistique contribuent-elles à réduire les inégalités culturelles et scientifiques? Les enjeux sont multiples: préservation du patrimoine immatériel, accès équitable au savoir, production et diffusion scientifiques inclusives, et reconnaissance des droits linguistiques comme droits humains.

Chapitre 1. État des lieux : diversité linguistique et inégalités persistantes

1.1. La diversité linguistique mondiale

La diversité linguistique désigne non seulement la coexistence de multiples langues, mais aussi la richesse des systèmes de connaissance. Comme le souligne la Recommandation de l'UNESCO sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace (2003), la langue permet la diffusion d'informations et de connaissances codées dans différents contextes socioculturels, politiques et économiques. Elle est un vecteur essentiel de création de richesse, de transformation sociale et de développement humain.

On estime à environ 7 000 le nombre de langues parlées dans le monde, réparties de manière très inégale. La Papouasie-Nouvelle-Guinée abrite à elle seule plus de 800 langues, tandis que de vastes espaces sont dominés par une ou quelques langues. Cette diversité est cependant fragile : entre 50 % et 90 % des langues pourraient disparaître d'ici la fin du XXIe siècle. Les langues autochtones sont les plus menacées, beaucoup ne comptant plus que quelques centaines de locuteurs âgés, avec une transmission intergénérationnelle interrompue. Cette érosion entraîne une perte de savoirs traditionnels et de pratiques culturelles.

La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) garantit la liberté d'opinion et d'expression (art. 19) et interdit toute discrimination fondée notamment sur la langue (art. 2). Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966, art. 27) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989, art. 30) reconnaissent aux personnes appartenant à des minorités, ainsi qu'aux enfants autochtones, le droit d'employer leur propre langue en commun avec les

autres membres de leur groupe.[1] La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007) reconnaît leur droit de revitaliser, d'utiliser et de transmettre leurs langues (art. 13), d'établir et de contrôler leurs propres systèmes d'enseignement dans leur langue (art. 14) et de créer leurs propres médias (art. 16). La Convention n° 169 de l'OIT, instrument international juridiquement contraignant traitant spécifiquement des droits des peuples indigènes et tribaux, garantit également la non-discrimination (art. 3 et 4), la reconnaissance de leurs spécificités culturelles et de leurs modes de vie traditionnels, notamment leur langue (auto-identification et critères culturels), ainsi que l'adoption de mesures spécifiques pour protéger leurs cultures (art. 4).[2]

À ce cadre s'ajoutent deux instruments de l'UNESCO. La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (2003) reconnaît « la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel » et souligne le rôle des communautés autochtones dans sa transmission.[3] La Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) affirme que « la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle » (art. 1) et permet aux États de protéger les expressions culturelles menacées d'extinction (art. 8).[4]

L'avancée la plus significative est la proclamation par l'Assemblée générale des Nations unies (Résolution A/RES/74/135) de la période 2022-2032 comme Décennie internationale des langues autochtones (IDIL 2022-2032). L'UNESCO

[1]NATIONS UNIES. Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966. URL : https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights (consulté le 28 octobre 2026).

[2]ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. URL : https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@normes/documents/sitestudiocontentelements/wcms_con_txt_itp_con_169_fr.pdf (consulté le 28 octobre 2026).

[3]UNESCO. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Paris, 17 octobre 2003. URL : https://ich.unesco.org/fr/convention (consulté le 28 octobre 2026).

[4]UNESCO. Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Paris, 20 octobre 2005. URL : https://www.unesco.org/fr/legal-affairs/convention-protection-and-promotion-diversity-cultural-expressions (consulté le 28 octobre 2026).

dirige les efforts mondiaux, en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA). Lors de la 18e réunion du Groupe de travail mondial (12 mai 2026), 21 plans d'action ont été finalisés (17 nationaux, 2 régionaux, 2 institutionnels).[5] Cependant, les ressources et le financement restent des défis majeurs, en particulier en Afrique et dans les régions sous-représentées.

1.2. Les inégalités culturelles et scientifiques

Les inégalités culturelles et scientifiques se manifestent par un accès inégal aux ressources éducatives, culturelles et scientifiques, une sous-représentation des langues minorisées dans les espaces de production du savoir, et une reconnaissance insuffisante des systèmes de connaissance autochtones.

Environ 40 % de la population mondiale n'a pas accès à une éducation dans une langue qu'elle comprend. Les enfants autochtones et minoritaires sont souvent scolarisés dans une langue dominante qu'ils ne maîtrisent pas, ce qui entraîne difficultés d'apprentissage, décrochage et dévalorisation de leur culture. Les langues minorisées sont également sous-représentées dans l'édition, le cinéma et les médias. La traduction reste déséquilibrée: on traduit beaucoup vers les langues dominantes, peu à partir d'elles.

L'hégémonie de l'anglais dans la science est un fait indubitable. Plus de 90 % des publications scientifiques indexées sont rédigées en anglais. Cette domination crée des barrières pour les chercheurs non anglophones, qui doivent investir un temps considérable pour maîtriser l'anglais scientifique, au détriment de la recherche. Elle marginalise les travaux produits dans d'autres langues, invisibles pour la communauté internationale. Les savoirs autochtones, transmis oralement, sont souvent ignorés ou dévalorisés.

[5]UNESCO. The 18th Meeting of the Global Task Force for Making a Decade of Action for Indigenous Languages (Global Task Force for IDIL 2022–2032). URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000398747_eng (consulté le 28 octobre 2026).

Finalement, à l'ère du numérique, de nombreuses langues sont absentes des environnements en ligne (claviers, polices, moteurs de recherche, traducteurs), créant une «fracture numérique linguistique» qui exclut des millions de personnes.

1.3. Le lien entre diversité linguistique et inégalités

Le lien entre diversité linguistique et inégalités est profond. La perte de diversité linguistique est à la fois une conséquence et une cause de marginalisation culturelle, sociale et économique.

Les peuples autochtones, qui représentent une part importante de la diversité linguistique mondiale, figurent parmi les populations les plus marginalisées. Leur histoire est marquée par la colonisation, la spoliation des terres et la dévalorisation de leurs cultures. La perte de la langue maternelle entraîne une rupture dans la transmission des savoirs, des récits et des valeurs, engendrant un sentiment de perte et de honte. La revitalisation linguistique est donc indissociable de la lutte pour la dignité des peuples autochtones. Comme l'a souligné Amina Amharech (Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones) lors de la 18e réunion du Groupe de travail mondial, une véritable reconnaissance doit respecter les droits des peuples autochtones à l'autodétermination et à l'usage de leur langue, et se garder d'une reconnaissance superficielle.

Les chercheurs travaillant dans des langues autres que l'anglais rencontrent des obstacles considérables pour publier et faire reconnaître leurs travaux. Les revues internationales, les bases de données et les conférences sont largement dominées par l'anglais. Cette exclusion prive l'humanité de perspectives précieuses pour relever les défis globaux (climat, biodiversité, santé). Dans le domaine culturel, les artistes s'exprimant dans des langues minorisées ont peu d'opportunités de faire connaître leur travail.

Lors de la 25e session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones (avril-mai 2026), les langues autochtones ont été reconnues comme des déterminants essentiels de la santé et du bien-être. Pour les peuples autochtones, la santé est indissociable de la terre, de l'eau, de la langue, de la culture et de l'écosystème.[6] La perte de la langue est associée à des taux élevés de dépression, d'anxiété et de suicide,[7] tandis que la maîtrise de la langue ancestrale est un facteur de protection qui renforce l'estime de soi et la résilience. Cette reconnaissance appelle à intégrer la revitalisation linguistique dans les stratégies de santé publique.

La perte de diversité linguistique aggrave les inégalités, tandis que sa promotion peut contribuer à les réduire. Pourtant, les efforts restent insuffisants. Comme l'a souligné Asa Regner, Directrice générale adjointe de l'UNESCO, le succès de la Décennie dépend d'une action nationale et régionale forte, d'une plus grande inclusion multilingue dans les espaces numériques et d'alliances dirigées par les peuples autochtones eux-mêmes.[8] L'état des lieux met en évidence un paradoxe : alors que la diversité linguistique est de plus en plus reconnue comme une richesse et un droit fondamental, elle continue de s'éroder à un rythme alarmant, et les inégalités persistent. Les cadres internationaux existent, mais leur mise en œuvre reste insuffisante. Les initiatives se multiplient, mais elles sont souvent fragmentées et sous-financées. C'est dans ce contexte que les chapitres suivants examineront comment la diversité linguistique peut être mobilisée comme levier pour réduire les inégalités culturelles et scientifiques afin d'assurer le libre exercice des droits prévus à l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques,

[6]NATIONS UNIES. Déclaration relative à la 25e session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, 2026. URL : https://press.un.org/fr/2026/sgsm23094.doc.htm (consulté le 28 octobre 2026).

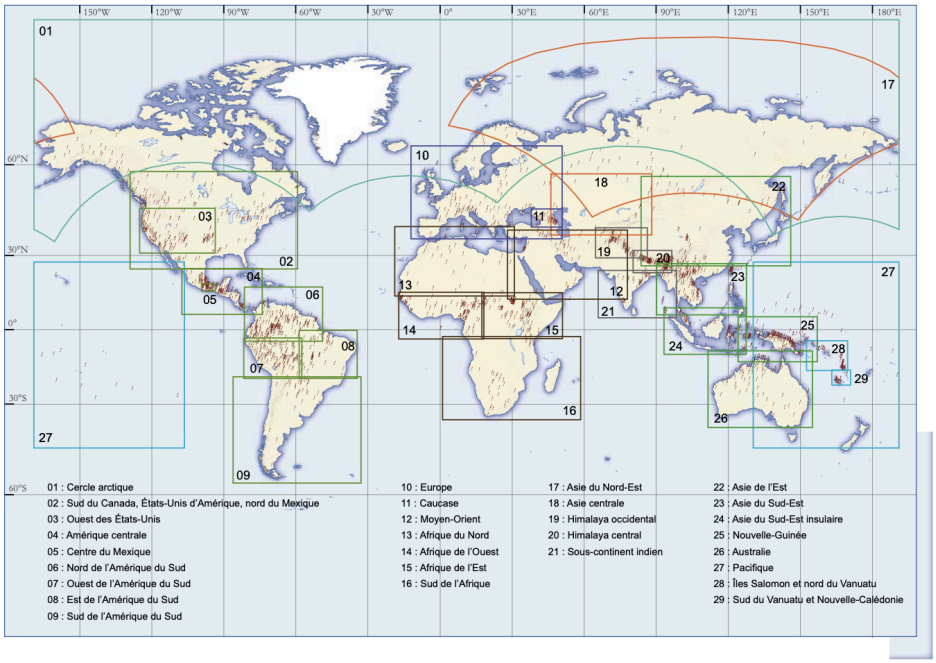
[7]ANDERSON, Ian et al. Indigenous and tribal peoples' health and well-being: language and cultural continuity. International Journal for Equity in Health, 2022. URL : https://link.springer.com/article/10.1186/s12939-022-01782-6 (consulté le 28 octobre 2026).

[8]The 18th Meeting of the Global Task Force for Making a Decade of Action for Indigenous languages

sociaux et culturels, notamment de participer à la vie culturelle et de bénéficier du progrès scientifique et de ses applications.[9]

1.4. L'état des lieux : quelques chiffres

Sommaire des cartes



Sommaire des cartes de l'Atlas des langues en danger dans le monde de l'UNESCO (2010), présentant les cartes régionales consacrées à la répartition géographique des langues menacées de disparition. URL: pf0000189451

L'Atlas UNESCO des langues en danger révèle l'ampleur d'un phénomène mondial : sur les quelque 6000 langues parlées aujourd'hui, plus de 200 se sont éteintes au cours des trois dernières générations, et environ 2500 sont répertoriées comme plus ou moins menacées. La répartition géographique est inégale. L'Afrique subsaharienne, qui abrite près d'un tiers des langues du monde, pourrait en perdre au moins 10 % dans les cent prochaines années. L'Inde, les États-Unis, le Brésil, l'Indonésie et le Mexique comptent le plus grand nombre de langues en danger. En Europe, les langues celtiques (breton, gallois) et finno-ougriennes (saami) sont vulnérables, tandis que le ch'ti, variante du picard, est qualifié de « sérieusement en danger » par l'UNESCO.

[9]NATIONS UNIES. Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966. URL : https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-economic-social-and-cultural-rights (consulté le 28 octobre 2026).

Les exemples concrets abondent : l'eyak d'Alaska s'est éteint en 2008 avec la mort de Marie Smith Jones ; l'oubykh de Turquie a disparu en 1992 ; le mandchou ne compte plus que quelques locuteurs en Chine ; le yaghnobi du Tadjikistan, avec 20 000 locuteurs, voit son vocabulaire envahi par le tadjik.



Atlas des langues en danger dans le monde. Publié en 2010 (3e édition) par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Le soutien aux langues menacées est très variable. Certaines bénéficient de politiques volontaristes: le maori de Nouvelle-Zélande est revitalisé grâce aux «nids de langue»; le gallois au Pays de Galles, le catalan en Catalogne et le guarani au Paraguay ont vu leur nombre de locuteurs augmenter grâce à des politiques linguistiques favorables. En revanche, beaucoup restent sans soutien institutionnel : en Inde, les langues non officielles et non écrites sont clairement désavantagées ; au Népal, le soutien de l'État aux langues minoritaires est resté largement symbolique ; en Afrique subsaharienne, la pauvreté et la marginalisation poussent les parents à abandonner leur langue au profit de langues plus prestigieuses. Enfin, l'alphabétisme reste un facteur décisif : les langues sans forme écrite viable sont les plus vulnérables, tandis que celles qui bénéficient d'une tradition écrite et d'un enseignement scolaire résistent mieux.[10]

[10]UNESCO. Atlas of the World's Languages in Danger. 3e éd. Paris : UNESCO, 2010. URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000189451 (consulté le 28 octobre 2026).

Chapitre 2. La diversité linguistique comme levier de réduction des inégalités culturelles

2.1. Langue, identité et patrimoine culturel

La langue constitue bien plus qu'un simple instrument de communication : elle permet de transmettre la mémoire collective, des savoirs traditionnels et de l'identité culturelle. Comme l'a rappelé Bjørg Sandkjær, Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), lors de la 18e réunion du Groupe de travail mondial pour la Décennie internationale des langues autochtones, les langues autochtones sont essentielles à la diversité culturelle et à l'inclusion, et leur protection exige une coopération mondiale renforcée pour les transmettre aux générations futures.

La langue est le support de la transmission intergénérationnelle des savoirs. Les connaissances sur les plantes médicinales, les cycles agricoles, les phénomènes météorologiques, l'organisation sociale et les valeurs éthiques sont encodées dans les langues et transmises par elles. La perte d'une langue signifie la perte de ces savoirs, savoirs, de pratiques et de catégories de pensée, notamment lorsque ceux-ci n'ont pas été documentés ou lorsque leur transmission dépend étroitement des contextes culturels dans lesquels ils se sont développés.

Les jeunes générations qui ne parlent plus la langue de leurs ancêtres se trouvent coupées d'une partie de leur héritage, ce qui peut engendrer un sentiment de perte identitaire et une vulnérabilité face aux processus d'assimilation culturelle. La revitalisation linguistique est donc une nécessité pour éviter de désavantager les peuples autochtones et les minorités linguistiques.

2.2. Accès à la culture et participation culturelle

La promotion de la diversité linguistique passe par des politiques et des pratiques qui garantissent l'accès à la culture et la participation culturelle des locuteurs de langues minorisées.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, notamment son article 14, reconnaît le droit de ces peuples d'établir et de contrôler leurs propres systèmes d'enseignement, y compris des programmes dans leur propre langue.[11] L'éducation multilingue, qui commence par l'alphabétisation dans la langue maternelle et introduit progressivement d'autres langues, a démontré son efficacité pour améliorer les résultats scolaires, renforcer l'estime de soi des élèves et valoriser la diversité culturelle. Elle permet aux enfants d'apprendre dans une langue qu'ils comprennent et de construire des compétences solides avant de transférer ces acquis vers d'autres langues.

La traduction, l'édition et les contenus numériques constituent également des moyens de promouvoir la diversité linguistique. La traduction comme phénomène reste déséquilibrée: on traduit beaucoup vers les langues dominantes, peu à partir d'elles, et très peu entre langues minorisées. Soutenir la traduction vers et depuis les langues minorisées, encourager l'édition dans ces langues et développer des contenus numériques accessibles sont des leviers importants pour réduire les inégalités culturelles. L'exemple du livre pour enfants What Makes Us Human, traduit en 37 langues dont 6 langues mayas au Guatemala, présenté lors de la 18e réunion du Groupe de travail mondial, illustre la puissance de tels outils pour valoriser les langues autochtones dans l'éducation.[12]

[11]NATIONS UNIES. Assemblée générale. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Résolution A/RES/61/295, 2 octobre 2007. URL: DRIPS_fr.pdf (consulté le 28 octobre 2026).

[12]UNESCO. What Makes Us Human. URL : https://www.unesco.org/en/articles/what-makes-us-human (consulté le 28 octobre 2026).

La présence des langues minorisées dans les médias, les industries créatives et les plateformes numériques contribue à leur visibilité et à leur valorisation. Les artistes, écrivains, musiciens et créateurs qui s'expriment dans ces langues ont besoin de soutien pour faire connaître leur travail et vivre de leur art. La représentation médiatique des langues minorisées participe à la construction d'une image positive de ces langues et de leurs locuteurs, condition indispensable à leur transmission.

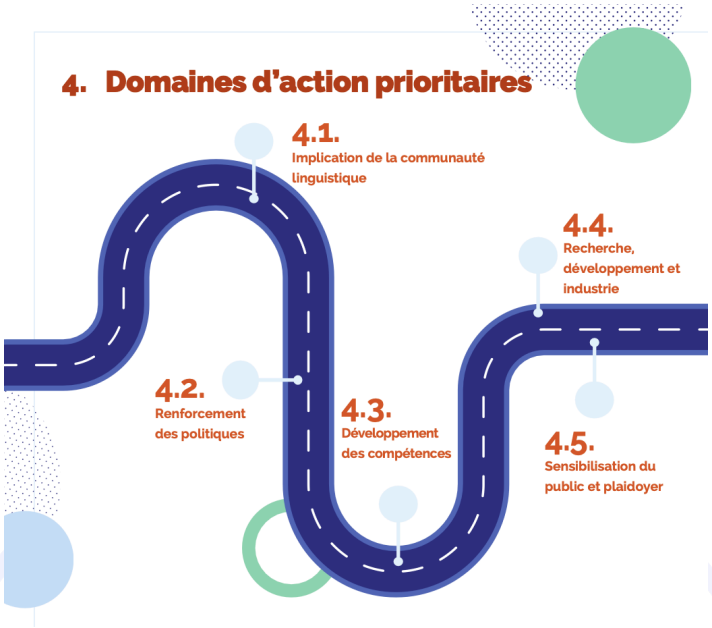
2.3. Les initiatives interétatiques et les mécanismes de coopération internationale

La Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) constitue le principal cadre de coordination multilatérale en la matière. Son Plan d'action mondial, piloté par l'UNESCO en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, associe les États, les organisations de peuples autochtones, les établissements d'enseignement et de recherche, la société civile et le secteur privé. Il ne s'agit pas d'un traité créant des obligations nouvelles, mais d'un cadre d'action commun qui aide les partenaires à définir des priorités, à élaborer des plans nationaux et régionaux et à suivre les progrès. Ses dix axes relient l'éducation, la présence numérique, la santé, les services publics, la culture, la biodiversité, l'emploi, l'égalité de genre et les partenariats à long terme. En pratique, cette approche permet de traiter la langue non comme une question exclusivement culturelle, mais comme une dimension transversale des politiques publiques[13]. Les lignes directrices de l'UNESCO pour l'élaboration des plans d'action nationaux précisent comment adapter ce cadre aux besoins des communautés. Le processus recommandé comprend la consultation des locuteurs, l'identification des langues et des domaines d'usage prioritaires, l'établissement

[13]UNESCO, Plan d'action mondial : https://www.unesco.org/fr/decades/indigenous-languages/about/action-plan (consulté le 28 octobre 2026).

d'objectifs réalisables, la désignation des institutions responsables, la mobilisation de ressources et la mise en place d'indicateurs de suivi. La coopération régionale est particulièrement utile lorsque les langues et les communautés traversent les frontières : elle facilite l'échange de matériel pédagogique, la formation des enseignants, la mutualisation des outils linguistiques et la continuité des politiques publiques. Pour éviter que les plans restent déclaratoires, il importe de prévoir dès le départ un budget pluriannuel, des responsabilités institutionnelles précises et des mécanismes de compte rendu accessibles aux communautés[14]. Un deuxième levier est fourni par la Recommandation de l'UNESCO concernant la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace (2003). Elle invite les pouvoirs publics, les institutions éducatives, les médias, les entreprises technologiques et la société civile à développer des contenus multilingues, à numériser les ressources et à faciliter leur accès. Sa mise en œuvre suppose, concrètement, de soutenir les claviers et polices adaptés, les corpus numériques, les outils de traduction et de reconnaissance vocale, ainsi que les contenus en accès libre. Le principe d'acceptation universelle, promu notamment avec l'ICANN, vise à ce que les noms de domaine et les adresses électroniques fonctionnent quels que soient la langue ou le système d'écriture.

[14]UNESCO, Guidelines for the development of national action plans, 2024 : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390389). (consulté le 28 octobre 2026).



UNESCO, Feuille de route mondiale pour le multilinguisme à l'ère numérique, 2025, p. 10. URL: pf0000393920_fre

L'Atlas mondial des langues de l'UNESCO contribue, de son côté, à rendre les langues visibles dans les données et à soutenir des décisions fondées sur des informations mieux documentées[15].

Dans le domaine de l'éducation, les orientations mondiales de l'UNESCO de 2025 sur l'éducation multilingue fournissent aux ministères et aux acteurs scolaires des principes, des outils pratiques et des exemples pour concevoir des programmes dans des langues que les élèves comprennent. Le modèle ne consiste pas à isoler l'apprenant dans une seule langue, mais à consolider les apprentissages dans la langue la mieux maîtrisée puis à développer progressivement les compétences dans d'autres langues. Sa mise en œuvre exige des enseignants formés, des ressources adaptées, des évaluations pertinentes et la participation des familles et des communautés.

Les États peuvent s'appuyer sur cette orientation pour élaborer des programmes pilotes, les évaluer et les étendre progressivement, plutôt que d'adopter des politiques bilingues sans moyens pédagogiques suffisants. Enfin, la Recomman-

[15]UNESCO, Multilinguisme et diversité linguistique : https://www.unesco.org/fr/multilingualism-linguistic-diversity). (consulté le 28 octobre 2026).

dation de l'UNESCO sur la science ouverte (2021) et la Feuille de route mondiale pour le multilinguisme à l'ère numérique (2025) offrent des outils complémentaires pour réduire les inégalités scientifiques. La première encourage la libre circulation des connaissances, le multilinguisme dans les publications et la bibliodiversité ; la seconde appelle à renforcer les technologies linguistiques, notamment pour les langues disposant de peu de ressources numériques. Sur le plan opérationnel, les États et les universités peuvent financer des dépôts ouverts, soutenir les revues non commerciales, reconnaître les publications dans les langues nationales ou autochtones dans les évaluations de carrière, et développer des résumés multilingues pour les résultats scientifiques. Les outils automatiques doivent toutefois être contrôlés par des locuteurs et spécialistes, afin d'éviter les erreurs, les biais et l'appropriation non consentie des données communautaires[16].

[16]UNESCO, Feuille de route mondiale : https://www.unesco.org/en/global-roadmap-multilingualism(consulté le 28 octobre 2026).

Chapitre 3. La diversité linguistique comme levier de réduction des inégalités scientifiques

3.1. Cadre conceptuel et normatif

L'anglais domine la production scientifique mondiale. La plupart des publications indexées dans les grandes bases de données internationales sont rédigées dans cette langue.[17] Cette hégémonie crée des barrières considérables pour les chercheurs non anglophones, qui doivent consacrer un temps et des ressources importants à la maîtrise de l'anglais scientifique, au détriment de leur travail de recherche. Elle marginalise également les travaux produits dans d'autres langues, qui restent invisibles pour la communauté scientifique internationale, alors même qu'ils portent souvent sur des problématiques locales ou régionales essentielles. Cette situation est contraire à ce que prévoit l'article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

La Recommandation de l'UNESCO sur la science ouverte (2021)[18] définit la science ouverte comme un «concept inclusif» visant à rendre les connaissances scientifiques «librement accessibles à tous et réutilisables par tous». La Recommandation reconnaît que l'ouverture doit bénéficier à tous les acteurs, «quel que soit leur lieu de résidence, leur nationalité, leur race, leur âge, leur genre, leur niveau de revenu, leur situation socioéconomique, le stade de leur vie professionnelle, leur discipline, leur langue, leur religion, leur handicap, leur appartenance ethnique, leur statut migratoire, ou tout autre motif – et gratuitement». L'inclusion de la langue parmi les motifs de discrimination à combattre est un signal fort: la diversité linguistique est reconnue comme une dimension de l'équité scientifique.

[17] Science Report: The Race Against Time for Smarter Development. Paris : UNESCO, 2021. URL : https://www.unesco.org/reports/science/2021/en (consulté le 28 octobre 2026).

[18] UNESCO. Recommandation sur la science ouverte. Paris : UNESCO, 2021. URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000379949_fre (consulté le 28 octobre 2026).

La Recommandation de 2017 sur la science et les chercheurs scientifiques[19] pose également des principes pertinents. Elle affirme que «la communication ouverte des résultats, hypothèses et opinions se trouve au cœur même du processus scientifique et constitue la garantie la plus solide de l'exactitude et de l'objectivité des résultats scientifiques». Elle souligne en outre que la science est un « bien commun » et que les chercheurs ont la responsabilité de « faciliter l'accès aux résultats de la recherche et contribuer au partage des données scientifiques entre chercheurs». Ces principes impliquent que les barrières linguistiques, qui restreignent artificiellement l'accès aux connaissances, sont incompatibles avec une science véritablement ouverte et au service du bien commun.

Les recommandations 2017 et 2021 réitère les idées formulé dans les actes suivants : la Déclaration de l'UNESCO et du CIUS sur la science et l'utilisation du savoir scientifique (1999) et l'Agenda pour la science – Cadre d'action, l'Initiative de Budapest pour l'accès libre (2002), la Déclaration de Bethesda pour l'édition en libre accès (2003) et la Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales (2003).

3.2. Comment remédier à l'inégalité scientifique : solutions concrètes

Pour traduire les principes d'équité linguistique en pratique, les deux Recommandations de l'UNESCO fournissent un ensemble de mesures opérationnelles à destination des États, des institutions de recherche et des bailleurs de fonds.

La Recommandation de 2021 sur la science ouverte invite les États membres à « encourager le multilinguisme dans la pratique de la science, dans les publications scientifiques et dans les communications universitaires » . Les États

[19]Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques. Paris : UNESCO, 2017. URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000263618_fre (consulté le 28 octobre 2026).

sont également appelés à « favoriser la bibliodiversité », c'est-à-dire la diversité des formats et des supports de publication. Cela passe par des infrastructures de science ouverte à but non lucratif (entrepôts, plateformes, revues en libre accès) qui garantissent un accès permanent et sans restriction et qui ne soient pas dominées par des acteurs commerciaux imposant des frais de publication élevés.

La Recommandation de 2017 sur les chercheurs scientifiques souligne la nécessité d'assurer «un accès libre et équitable à la littérature, aux données et aux contenus scientifiques, notamment en supprimant les obstacles à la publication, au partage et à l'archivage des résultats scientifiques». Elle recommande aux États de «soutenir les personnes appartenant à des groupes sous-représentés» dans les carrières scientifiques, ce qui inclut les chercheurs non anglophones. La Recommandation de 2021 ajoute qu'il faut investir dans «les ressources humaines, la formation, l'éducation, la maîtrise des outils numériques et le renforcement des capacités», notamment en développant des compétences en gestion des données et en science ouverte, mais aussi en valorisant les publications et les communications dans plusieurs langues.

L'un des obstacles majeurs à la diversité linguistique est le système d'évaluation qui privilégie les revues internationales anglophones. La Recommandation de 2021 appelle à «réexaminer les systèmes d'évaluation de la recherche et d'évaluation des carrières afin de les mettre en conformité avec les principes de la science ouverte». Elle encourage des évaluations qui tiennent compte de «la grande variété des missions» et des «différentes formes de création et de communication des connaissances, qui ne se résument pas à la publication dans des revues internationales évaluées par les pairs».

En somme, remédier à l'inégalité linguistique en science ne se limite pas à des déclarations de principe: cela exige une politique publique réfléchie, des

infrastructures ouvertes et multilingues, une refonte des critères d'évaluation et une coopération internationale inclusive, conformément aux engagements pris par les États membres de l'UNESCO.

Chapitre 4. Étude des cas

Voici quelques initiatives qui illustrent comment différentes institutions prennent en charge la promotion de la diversité linguistique.

En Amérique centrale, le Plan de langues d'Amérique centrale[20] a été lancé le 21 février 2026 à Guatemala Ciudad pour traduire les objectifs de la Décennie en actions régionales coordonnées. Il est piloté par la Coordination éducative et culturelle centraméricaine (CECC) du Système d'intégration centraméricain (SICA), avec le soutien de l'Institut ibéro-américain des langues autochtones (IIALI), du Fonds pour le développement des peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes (FILAC), de l'UNESCO et du ministère de la Culture du Guatemala. Au Honduras, le Plan national (2025-2035)[21] a été finalisé après trois ans de consultations communautaires et d'évaluations linguistiques. Les mécanismes reposent sur l'éducation interculturelle bilingue, la transmission intergénérationnelle, la protection légale et le suivi. La participation communautaire est forte, mais le financement dépend des budgets publics et des coopérations régionales. Les résultats sont réels : le Honduras fait figure d'exemple et plusieurs pays ont adopté leurs plans, mais les limites tiennent à la fragmentation des efforts, au sous-financement et à l'écart entre adoption et mise en œuvre.

En Australie, First Languages Australia élabore un Plan de renforcement du secteur des langues autochtones[22] visant une feuille de route nationale contre la fragmentation et le sous-financement. FLA pilote le processus avec le Languages Policy Partnership et des experts, sous mandat du Joint Council on Closing the Gap. La mise en œuvre repose sur des consultations communautaires (24 localités,

[20]UNESCO. Faire progresser la préservation des langues autochtones au Honduras et en Amérique centrale. URL : https://www.unesco.org/fr/articles/faire-progresser-la-preservation-des-langues-autochtones-au-honduras-et-en-amerique-centrale (consulté le 28 octobre 2026).

[21]Ibid.

[22]FIRST LANGUAGES AUSTRALIA. First Languages Australia's Aboriginal and Torres Strait Islander Languages, Education and Employment. UNESCO Policy Monitoring Platform. URL : https://www.unesco.org/creativity/en/policy-monitoring-platform/first-languages-australias-aboriginal-and-torres-strait-islander-languages-education-and-employment (consulté le 28 octobre 2026).

500+ participants, 110+ langues[23]). Les communautés ont identifié dans un projet examiné en août 2026 puis soumis au Joint Council les priorités clés[24]: financement pérenne, contrôle communautaire, accès au Pays; le plan plaide pour un financement dédié et stable. Les résultats incluent 23 rapports de consultation et un projet de plan national, mais celui-ci n'est pas encore approuvé et le financement reste majoritairement à court terme.[25]

Au Pays de Galles, l'UNESCO collabore avec le gouvernement gallois pour développer une boîte à outils pratique pour les services numériques multilingues. L'UNESCO a choisi de partager cette expérience à l'échelle internationale en raison du leadership du Pays de Galles en matière de technologies linguistiques.[26] Notamment, il est recommandé dans cette boîte à outils de budgéter le multilinguisme numérique dès le départ pour éviter des adaptations coûteuses. Il y a aussi des conseils pratiques: par exemple, la sélection de langue doit être visible et accessible partout, et toutes les langues doivent offrir la même qualité et les mêmes fonctionnalités[27].



Un panneau routier bilingue près de Chepstow, où ces panneaux n'ont été installés qu'après la suppression du conseil de Gwent.

[23]Ibid.

[24]UNESCO. New UNESCO toolkit brings Welsh experience to multilingual digital services. URL : https://www.unesco.org/en/articles/new-unesco-toolkit-brings-welsh-experience-multilingual-digital-services (consulté le 28 octobre 2026).

[25]Voir la note 22.

[26]Voir la note 24.

[27]UNESCO. Practical Toolkit for Supporting Multilingual Digital Services: Good Practices from Enhancing Access in Welsh. 2026. URL : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000399393 (consulté le 28 octobre 2026).

Pourtant, ces efforts restent fragmentés, sous-financés et inégaux selon les régions, et ils ne suffisent pas à freiner l'érosion accélérée des langues autochtones et minorisées ni à corriger les inégalités culturelles et scientifiques persistantes. La Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) offre un cadre indispensable, mais son succès dépendra de la transformation des engagements en actions concrètes et durables.

En Nouvelle-Zélande, les «nids linguistiques» kōhanga reo ont contribué à réintroduire le māori dans la petite enfance en confiant un rôle central aux familles, aux aînés et aux communautés. Leur intérêt tient au fait que la langue est utilisée dans des interactions quotidiennes, et non seulement enseignée comme matière scolaire. La transposition de ce modèle exige des éducateurs locuteurs, un soutien durable aux structures communautaires et des parcours permettant de poursuivre l'apprentissage au-delà de la petite enfance. Il ne peut être réduit à une méthode pédagogique isolée : son efficacité dépend de la place réelle accordée à la langue dans la vie sociale. Ce cas est évoqué ici comme expérience de revitalisation, sans supposer que le dispositif puisse être reproduit à l'identique dans tous les contextes.



La revitalisation du te reo Māori en Nouvelle-Zélande: un exemple de préservation d'une langue autochtone par l'éducation. Publié par Diocesan School for Girls.

En Équateur, la création de ressources éducatives libres en kichwa et en shuar offre un exemple de convergence entre éducation, revitalisation linguistique et inclusion numérique. Les ressources réutilisables permettent aux enseignants d'adapter les contenus aux réalités locales et d'enrichir les supports disponibles dans des langues souvent sous-représentées. La démarche suppose cependant une participation effective des locuteurs, la vérification de la qualité linguistique et culturelle des contenus, ainsi que des solutions d'accès pour les écoles disposant de connexions limitées. Le principal enseignement est que la numérisation est utile lorsqu'elle renforce les pratiques éducatives et la maîtrise communautaire des savoirs, plutôt que lorsqu'elle se limite à déposer des documents en ligne[28].

Au Paraguay, la politique de promotion du guarani montre comment une langue historiquement minorisée peut gagner une place dans les institutions grâce à la reconnaissance juridique et à l'éducation bilingue. Elle met aussi en évidence un écart persistant entre le statut officiel et l'usage effectif: l'espagnol reste dominant dans de nombreux contextes éducatifs. Pour réduire cet écart, les mesures doivent porter sur la formation des enseignants, la production de manuels et de ressources contemporaines, la présence de la langue dans les services publics et l'évaluation des acquis scolaires. L'expérience rappelle enfin que la promotion d'une langue nationale ne remplace pas les politiques spécifiques nécessaires aux langues autochtones moins dotées en ressources[29].

[28]UNESCO, « Utiliser les ressources éducatives libres… », 2024 : https://www.unesco.org/fr/articles/utiliser-les-ressources-educatives-libres-rel-pour-la-revitalisation-des-langues-autochtones. (consulté le 28 octobre 2026).

[29]UNESCO, Paraguay — Education Profiles : https://gem-report-education-profiles.unesco.org/latin-america-and-the-caribbean/paraguay/_inclusion.html (consulté le 28 octobre 2026).



L'éducation bilingue au Paraguay : la promotion du guarani et de l'espagnol à travers le programme Ñane Ñe'ẽ. Publié par UNESCO.

Conclusion

En total, la promotion et la protection de la diversité linguistique constituent un levier essentiel pour réduire les inégalités culturelles et scientifiques persistantes. La perte des langues locales et autochtones entraîne non seulement une disparition culturelle, mais renforce également la différence dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la science. L'éducation multilingue, le soutien à la traduction, la présence des langues minorisées dans les médias et le numérique, ainsi que la réforme des systèmes d'évaluation scientifique, permettent d'améliorer l'accès équitable à la culture et au savoir. Les initiatives internationales, notamment la Décennie internationale des langues autochtones 2022-2032, offrent pourtant des outils solides pour inverser cette tendance. Toutefois, l'efficacité des initiatives régionales et nationales présentées reste limitée par le manque de financement, la fragmentation des politiques et les difficultés de mise en œuvre. L'éducation des langues maternelles, les infrastructures multilingues et la représentation des langues minorisées dans la science sont les éléments clefs de la coopération internationale durable. Ainsi, préserver la diversité linguistique est une condition de la réalisation effective des droits culturels et scientifiques pour tous les peuples.

Bibliographie et sources documentaires

Sources de l'UNESCO

1. UNESCO. Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel [en ligne]. Paris : UNESCO, 2003. Disponible sur: convention

2. UNESCO. Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles [en ligne]. Paris : UNESCO, 2005. Disponible sur : pf0000246264_fre

3. UNESCO. Recommandation concernant la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberespace[en ligne]. Paris : UNESCO, 2003. Disponible sur: recommendation-concerning-promotion-and-use-multilingualism-and-universal-access-cyberspace

4. UNESCO. Atlas of the World's Languages in Danger. 3e éd. Paris: UNESCO, 2010. Disponible sur: pf0000187026

5. UNESCO. Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques [en ligne]. Paris : UNESCO, 2017. Disponible sur : pf0000367439_fre

6. UNESCO. Plan d'action mondial de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032) [en ligne]. Paris : UNESCO, 2022. Disponible sur : pf0000379851_fre

7. UNESCO. Recommandation sur une science ouverte [en ligne]. Paris : UNESCO, 2021. Disponible sur: pf0000379949_fre

8. UNESCO. Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour la Décennie internationale des langues autochtones [en ligne]. Paris : UNESCO, 2024. Disponible sur : pf0000390389_fre

9. UNESCO. Utiliser les ressources éducatives libres (REL) pour la revitalisation des langues autochtones [en ligne]. Paris : UNESCO, 2024. Disponible sur: utiliser-les-ressources-educatives-libres-rel-pour-la-revitalisation-des-langues-autochtones

10. UNESCO. Les langues comptent : orientations mondiales pour l'éducation multilingue [en ligne]. Paris : UNESCO, 2025. Disponible sur: les-langues-comptent-orientations-mondiales-pour-leducation-multilingue

11. UNESCO. Feuille de route mondiale pour le multilinguisme à l'ère numérique : renforcement du rôle des technologies du langage [en ligne]. Paris : UNESCO, 2025. Disponible sur : global-roadmap-multilingualism

12. UNESCO ; GOUVERNEMENT GALLOIS. Practical toolkit for supporting multilingual digital services: good practices from enhancing access in Welsh [en ligne]. 2026. Disponible sur: pf0000399393

13. UNESCO. What Makes Us Human [en ligne]. Paris : UNESCO. Disponible sur : what-makes-us-human

14. UNESCO. Paraguay — Education Profiles [en ligne]. Global Education Monitoring Report. Disponible sur: _paraguay.html

15. UNESCO. Faire progresser la préservation des langues autochtones au Honduras et en Amérique centrale [en ligne]. Disponible sur: faire-progresser-la-preservation-des-langues-autochtones-au-honduras-et-en-amerique-centrale

16. UNESCO. Multilinguisme et diversité linguistique [en ligne]. Disponible sur : multilingualism-linguistic-diversity

Instruments juridiques et documents des Nations Unies

17. NATIONS UNIES. Assemblée générale. Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Résolution A/RES/61/295, 13 septembre 2007. Disponible sur: un-declaration-rights-indigenous-peoples

18. NATIONS UNIES. Assemblée générale. Décennie internationale des langues autochtones, 2022-2032. Résolution A/RES/74/135, 18 décembre 2019. Disponible sur : A_RES_74_135-FR.pdf

19. NATIONS UNIES. Déclaration universelle des droits de l'homme. Résolution 217 A (III), 10 décembre 1948. Disponible sur: universal-declaration-of-human-rights

21. NATIONS UNIES. Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966. Disponible sur: international-covenant-civil-and-political-rights

22. NATIONS UNIES. Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989. Disponible sur : convention-rights-child

23. ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL. Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989. Genève : OIT. Disponible sur : f

Documents relatifs à la science ouverte

24. INTERNATIONAL SCIENCE COUNCIL ; UNESCO. Déclaration sur la science et l'utilisation du savoir scientifique et Agenda pour la science – Cadre d'action. Conférence mondiale sur la science, Budapest, 1999. Disponible sur: pf0000116994_fre

25. BUDAPEST OPEN ACCESS INITIATIVE. Budapest Open Access Initiative [en ligne]. 2002. Disponible sur : boai15

26. BERLIN DECLARATION. Berlin Declaration on Open Access to Knowledge in the Sciences and Humanities [en ligne]. 2003. Disponible sur : Berlin-Declaration

Glossaire

Bibliodiversité – Diversité des langues, des formats, des modèles éditoriaux et des supports de publication qui contribuent à la circulation des connaissances.

Décennie internationale des langues autochtones (DILA / IDIL 2022-2032) — Cadre d'action proclamé par l'Assemblée générale des Nations Unies et coordonné par l'UNESCO afin de préserver, revitaliser et promouvoir les langues autochtones.

Diversité linguistique — Coexistence de langues différentes et diversité des pratiques, des expressions culturelles et des systèmes de connaissances qu'elles portent.

Éducation bilingue — Approche éducative mobilisant deux langues dans l'enseignement et les apprentissages, selon des objectifs et des modalités définis par le contexte.

Éducation multilingue — Organisation de l'enseignement qui prend en compte plusieurs langues, notamment la langue que l'apprenant comprend, tout en développant progressivement d'autres compétences linguistiques.

Fracture numérique linguistique — Inégalité d'accès aux technologies, aux services et aux contenus numériques liée à l'absence ou à la faible représentation de certaines langues.

Langue autochtone — Langue historiquement associée à un peuple autochtone et à ses pratiques sociales, culturelles et de transmission des savoirs. Le terme doit être compris dans le contexte des droits et de l'auto-identification des peuples concernés.

Langue en danger — Langue dont la transmission et l'usage sont fragilisés, notamment lorsque les enfants ne l'apprennent plus comme langue première ou que ses domaines d'emploi se réduisent.

Langue minorisée — Langue dont l'usage, la transmission ou la reconnaissance sont limités par des rapports de pouvoir, des politiques ou des pratiques sociales ; le terme ne renvoie pas nécessairement à un faible nombre de locuteurs.

Multilinguisme — Présence ou usage de plusieurs langues dans une société, une institution, un système éducatif ou un environnement numérique.

Patrimoine culturel immatériel — Pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire reconnus par les communautés comme faisant partie de leur patrimoine culturel, transmis et recréés au fil du temps.

Ressources éducatives libres (REL) — Matériels d'apprentissage, d'enseignement ou de recherche accessibles sous une licence ouverte permettant leur accès et, selon la licence, leur réutilisation, adaptation et redistribution.

Revitalisation linguistique — Ensemble de démarches visant à renforcer la transmission, l'apprentissage et l'usage d'une langue, en particulier lorsque ceux-ci ont été interrompus ou fortement réduits.

Science ouverte — Approche visant à rendre les connaissances scientifiques accessibles, réutilisables et partageables, en encourageant notamment l'accès ouvert, les données ouvertes et la collaboration, dans le respect des principes éthiques et des droits applicables.

Transmission intergénérationnelle — Processus par lequel une langue, des connaissances et des pratiques sont transmises d'une génération à l'autre, notamment au sein des familles et des communautés.

© 2027 HSEMUN. All rights reserved.